

## Questions orales

[Français]

## LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES MESURES PROTECTIONNISTES DES ÉTATS-UNIS—  
L'INDUSTRIE CANADIENNE DU BOIS

**M. Claude Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). A la suite de la rencontre que le ministre a eue lundi avec le représentant commercial des États-Unis, M. Brock, et les contacts qu'il a déjà eus avec le secrétaire au Commerce, M. Baldrige, et le secrétaire d'État, M. Schultz, peut-il assurer la Chambre et les travailleurs forestiers du Canada que la plainte actuellement à l'étude selon laquelle le Canada pratique diverses formes de dumping préjudiciables à l'industrie américaine est non fondée, et que le Canada ne peut accepter de protectionnisme indu des Américains ou même toute forme de mesures protectionnistes qui mettraient en péril l'industrie canadienne du bois, laquelle est vitale pour notre économie et nécessaire pour répondre à la demande américaine?

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, j'ai rencontré le secrétaire du Commerce des États-Unis, M. Baldrige, à Washington, lundi dernier, pour discuter de l'industrie forestière et des droits compensatoires proposés. C'est la troisième fois que je rencontre M. Baldrige pour discuter de ce sujet. Les ministres des provinces, l'industrie et le gouvernement du Canada ont également travaillé ensemble pour faire face à cette menace à l'égard de notre industrie. Je suis persuadé que notre position est correcte car il n'existe pas de subventions pour nos exportations de bois aux États-Unis. Maintenant nous attendons la décision des Américains lundi prochain.

● (1430)

[Traduction]

**Des voix:** Bravo!

**M. Andre:** Madame le Président, j'imagine que ces applaudissements s'adressaient à l'interprète!

**Des voix:** Oh, oh!**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION

L'ENTENTE SUR LE CHARBON DU CAP-BRETON—ON DEMANDE  
LE DÉPÔT DE CERTAINS DOCUMENTS

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, le ministre des Finances a invoqué le Règlement à la fin de la période des questions pour nous donner encore une autre version des incidents entourant l'affaire Gillespie et une date différente pour le moment où il les a appris. C'était la cinquième ou la sixième fois qu'on nous donnait une nouvelle version de cette affaire parce que l'ancienne n'aurait pas résisté à un examen sérieux. Le ministre essaie clairement de dissimuler les faits.

J'ai écrit au ministre lundi pour lui demander de rendre publics deux documents qui n'ont pas été déposés le 23 février à la Chambre en même temps que les autres, de même que

tous les documents que possède Petro-Canada à propos de cette affaire. Le ministre a-t-il demandé aux fonctionnaires de son ministère de rechercher dans les dossiers relatifs au projet Scotia Coal Synfuels les procès-verbaux de la réunion du 12 janvier 1981 du comité de gestion mixte? Leur a-t-il aussi demandé de rechercher la directive du 9 juillet 1981 à laquelle le sous-ministre fait allusion dans la lettre qu'il a adressée au ministre le 14 juillet 1981? Enfin, a-t-il demandé à Petro-Canada de lui fournir tous ses dossiers à propos du projet? Cessera-t-il de dissimuler les faits et voudra-t-il bien déposer les documents en question?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, il y a quelques problèmes d'ordre technique à résoudre. J'ai dû demander l'autorisation du premier ministre de la Nouvelle-Écosse pour déposer les procès-verbaux du 12 janvier. Apparemment, il a donné son consentement et je pourrai donc déposer ce document.

Quant à la directive du 9 juillet, elle a été donnée verbalement et il n'existe donc pas de document à ce sujet.

Les dossiers de Petro-Canada contiennent de la correspondance entre les associés du secteur privé. Il y a notamment eu des échanges de correspondance entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et M. Gillespie et je dois demander leur autorisation avant de déposer les documents.

Si j'obtiens le consentement des intéressés, j'espère pouvoir déposer tous les documents demain. Bien entendu, vu que certains de ces documents sont de nature commerciale, je dois d'abord demander l'autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de Gillespie and Associates.

**M. Andre:** Madame le Président, d'après la façon dont la directive du 9 juillet 1981 est mentionnée dans la lettre que M. Cohen avait adressée le 14 juillet à l'ancien ministre de l'Énergie, il ne s'agissait pas d'une communication verbale. M. Cohen parle d'une directive et il semble faire allusion à une communication écrite. Je demanderais donc au ministre de charger ses services de bien vérifier ce qu'il en est.

## ON DEMANDE QU'UN COMITÉ EXAMINE L'AFFAIRE

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, si on nous livre enfin le fin fond de toute l'histoire et que le ministre soit disposé à déposer tous ces documents de telle sorte que l'on ne puisse plus l'accuser de dissimulation et que l'on puisse en outre réparer certains torts qui ont été causés au Parlement du fait que les directives avaient été violées et que certains ministres s'étaient dérobés à leurs responsabilités, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources accepterait-il qu'un comité de la Chambre examine toute l'affaire, analyse tous les documents disponibles pour dissiper une fois pour toutes tous les soupçons?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, bien des discussions ont eu lieu à la Chambre au sujet de cette affaire. J'ai déposé plus de documents que je ne l'avais jamais fait et je pourrai en déposer d'autres avec la permission des intéressés. J'espère que tout sera prêt pour demain. J'avais espéré pouvoir le faire aujourd'hui, mais je n'ai pu obtenir de confirmation. J'espère que les députés se rendront compte que j'ai tenté de faire le plus de lumière possible.